



District de Football du Finistère

REGLEMENT DE LA COUPE DE DISTRICT JEUNES

ARTICLE 1 – DEFINITION DE L'EPREUVE

Le District de Football du Finistère organise une « Coupe du District » dans les différentes catégories U14, U15, U16, U17 et U18. Cette coupe est réservée aux équipes des clubs affiliés à la FFF évoluant en championnat des Jeunes de District.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

Ces coupes sont réservées aux clubs à jour de leur cotisation, droits d'engagement, amendes, etc... au 1^{er} Juillet de la saison. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes par catégorie d'âge, à condition que celle(s)-ci participe(nt) à un championnat de District.

Pour la catégorie U14, ne seront engagées dans cette coupe départementale que les équipes participant à la phase 2 du championnat de district (de janvier à mai 2019).

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES

Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

Tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La coupe se dispute par élimination dans les conditions suivantes :

1- Catégories U15 et U17

A - Phase Eliminatoire (matches de qualification par poules) :

Répartitions par zones, Brest et Quimper, et par poules géographiques de 3 ou 4 équipes (en fonction du nombre d'équipes engagées) en attribuant équitablement dans chaque poule les équipes de D1, D2 et D3.

Rencontre par match aller simple, chaque équipe disputant deux ou trois matches.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour la compétition propre.

En fonction du nombre d'équipes qualifiées, il pourra être organisé un tour supplémentaire (avec élimination directe) afin d'arriver au nombre d'équipes devant participer à la compétition propre (tirage au sort par poules géographiques si possible).

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission Départementale des Jeunes du District.

Classements :

A la fin de la rencontre et en cas d'égalité PAS DE PROLONGATION. Il sera alors procédé à une épreuve de tirs au but (5 tireurs), puis à « la mort subite » en cas de nouvelle égalité. Ces tirs au but interviendront dans l'attribution des points dans le classement et de la façon suivante :

* match gagné sur le terrain	3 points
* match nul mais gagné après les tirs au but	2 points
* match nul mais perdu après les tirs au but	1 points
* match perdu sur le terrain	0 point
* match perdu par forfait	-1 point

Dans l'éventualité où les coups de pied au but ne seraient pas exécutés, chaque équipe se verrait attribuer 1 point uniquement.

S'agissant d'une épreuve de coupe, la notion d'équipe 1, 2 ou 3, entente ou groupement de jeunes, ne sera pas prise en considération quant au classement par poule.

Dans le cas d'un forfait général d'une équipe intervenant en cours de la phase de poule, tous les résultats obtenus par cette équipe seront annulés afin de respecter l'équité sportive de la compétition.

a) Egalité de points entre 2 équipes :

- 1- résultat entre ces 2 équipes (goal-average particulier en tenant compte des tirs au but)
- 2- si égalité, goal average général à la différence de buts.
- 3- meilleure attaque
- 4- meilleure défense
- 5- équipe hiérarchiquement inférieure
- 6- tirage au sort entre les 2 équipes

b) Egalité de points entre 3 équipes :

- 1- classement entre ces 3 équipes avec les résultats propres à ces 3 équipes
- 2- goal average général à la différence de buts si égalité entre ces 3 équipes
- 3- meilleure attaque (entre ces 3 équipes)
- 4- meilleure défense
- 5- équipe hiérarchiquement inférieure
- 6- tirage au sort entre les 3 équipes

c) Egalité de points entre 4 équipes :

- 1- goal average général à la différence de buts
- 3- meilleure attaque (entre ces 4 équipes)
- 4- meilleure défense
- 5- équipe hiérarchiquement inférieure
- 6- tirage au sort entre les 4 équipes

B - Compétition propre :

Elimination directe : répartition par poules géographiques jusqu'aux 1/8^{èmes} de finale inclus.

Puis tirage au sort intégral selon les critères suivants :

- Les matches sont disputés sur le terrain de l'équipe tirée au sort en premier
- S'il y a deux niveaux d'écart entre les deux équipes, la plus forte se déplace
- Deux équipes ayant joué le dernier tour à domicile, le 1^{er} sorti reçoit
- Deux équipes ayant joué le dernier tour à l'extérieur, le 1^{er} sorti reçoit
- Deux équipes ayant joué le dernier tour, l'une à domicile, l'autre à l'extérieur celle qui a joué à l'extérieur reçoit
- Lorsque les deux équipes se sont déplacées deux fois consécutivement, il sera tenu compte du nombre de déplacements depuis le début de la compétition (celle qui s'est déplacée le plus recevra).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but (5 tireurs) puis à « la mort subite » en cas de nouvelle égalité. Seuls les joueurs présents sur le terrain à la fin du temps réglementaire sont autorisés à participer à cette épreuve. Si cette épreuve ne peut aller jusqu'à son terme, en cas de force majeure (brouillard, obscurité, etc...), l'équipe qualifiée sera :

- l'équipe hiérarchiquement inférieure,
- l'équipe visiteuse.

2- Catégories U14, U16 et U18 :

Elimination directe : répartition par poules géographiques jusqu'aux 1/8^{èmes} de finale inclus.

Puis tirage au sort intégral selon les mêmes critères que la compétition propre U15 et U17.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but (5 tireurs) puis à « la mort subite » en cas de nouvelle égalité. Seuls les joueurs présents sur le terrain à la fin du temps réglementaire sont autorisés à participer à cette épreuve. Si cette épreuve ne peut aller jusqu'à son terme, en cas de force majeure (brouillard, obscurité, etc...), l'équipe qualifiée

sera :

- l'équipe hiérarchiquement inférieure,
- l'équipe visiteuse.

ARTICLE 5 – QUALIFICATIONS ET LICENCES

Les articles 53 et 64 des Règlements du Championnat de la LBF seront respectés.

ARTICLE 6 – COMPOSITION DES EQUIPES

Les articles 74, 79, et 80 des règlements de la LBF et l'article 48 des règlements généraux de la FFF seront respectés.

Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club (évoluant en National ou Régional) lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes (sauf cas relatif à l'article 11b du Règlement du Championnat). Tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

ARTICLE 7 – RESERVES ET RECLAMATIONS – APPELS

Se conformer aux articles 65, 69, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 100 des règlements du championnat de la LBF. Toutefois, les décisions de la Commission d'Appel ne seront susceptibles d'appel, en dernier ressort, que devant le Comité de Direction du District.

ARTICLE 8 – ARBITRAGE

La CDA désignera des arbitres centraux à partir des 1/8^{ème} de Finale inclus et 3 arbitres pour les finales. Pour les autres rencontres, chaque équipe présentera un arbitre bénévole (se reporter aux règlements de la LBF).

ARTICLE 9 – SAISIE DES RESULTATS SUR INTERNET.

Le club recevant devra obligatoirement saisir le résultat sur INTERNET à l'issue de la rencontre.

ARTICLE 10 – HEURE ET DUREE DES RENCONTRES

L'heure des rencontres est fixée le samedi à 15 h30, sauf demande officielle avec accord des deux clubs transmise au District et décision du Comité de Direction du District et/ou de la Commission Départementale des Jeunes.

La durée de la rencontre est de :

80 mn : 2 x 40 mn pour les U14 et U15

90 mn : 2 x 45 mn pour les U16, U17 et U18

En cas de résultat nul, les équipes se départageront suivant la réglementation des coups de pied au but.

ARTICLE 11 – LIEU DES RENCONTRES

Un terrain stabilisé de repli ne pourra pas être refusé. Le club recevant se devra alors de prévenir son adversaire et le District.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre), la rencontre se déroulera systématiquement le même jour sur le terrain de l'équipe adverse. Les finales de chaque catégorie sont programmées, en principe, fin mai sur un même site.

ARTICLE 12 – RETOUR DE LA FEUILLE DE MATCH

A) La feuille de match informatisée (FMI) devra impérativement être transmise dans les 24 heures suivant la rencontre.

B) En cas de non-utilisation de la FMI, le club recevant devra avertir le district par courriel dans les mêmes délais que la transmission de la FMI et devra éditer une feuille de match papier et la transmettre au district dans les 48 heures suivant la rencontre.

ARTICLE 13 – DELEGUE

L'article 8 des Règlements du Championnat Régionale des Jeunes de la LBF devra être respecté.

ARTICLE 14 – LITIGE

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par la Commission Départementale des Jeunes.

Le Président du District de Football du Finistère
Alain Le Floch